

<b>REGLEMENT DU JEU-CONCOURS</b> <b>«Smartphone SNCF : imaginer les outils de demain pour les chefs de bord»</b>
---

## **PREAMBULE**

SNCF organise un jeu-concours dénommé **«Smartphone SNCF : imaginer les outils de demain pour les chefs de bord»**

### **1. OBJET**

1.1 SNCF, établissement public industriel et commercial immatriculé au Registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B.552.049.447, dont le siège est situé au 34 rue du Commandant Mouchotte, 75014 Paris (ci-après dénommée « SNCF »),

Organise, exclusivement sur Internet, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat dénommé **«Smartphone SNCF : imaginer les outils de demain pour les chefs de bord»** (ci-après le « Jeu-concours » ou l'« Opération »), accessible à l'adresse suivante :  
<http://01net.com> (ci-après le « Site »).

1.2 Ce Jeu-Concours se déroule à compter du 01 juin 2010 jusqu'au 23 septembre 2010 à minuit, tous les jours. Il consiste à développer une interface basée sur les technologies de la téléphonie mobile de type Smartphone permettant à tous les agents à bord des trains de pouvoir délivrer de l'information à tous nos clients à bord tout en conservant les fonctionnalités de leur téléphone mobile actuel (voir ci-dessous )

1.3. Le participant s'engage à fournir des informations exactes. Tout participant ayant donné des informations inexactes, incomplètes ou mensongères (faux nom ou faux prénom ou fausse adresse de domicile ou fausse adresse électronique) verra sa participation invalidée.

1.4 La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant qui participe au Jeu.

### **2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

2.1 Pourront participer à l'Opération toutes les personnes majeures ou société de service à condition d'être représentée par une personne physique résidant en France métropolitaine (y compris la Corse).

2.2 La participation est limitée à une seule personne par entreprise ou par foyer et ce pendant toute la durée du Jeu.

2.3 Ne peuvent participer à ce jeu :

(i) les membres du personnel de SNCF, de ses entités d'offres, de toutes ses filiales et ses partenaires intervenant dans ce cadre ainsi que les membres de leur famille ainsi que les membres de la SCP LAVANDIER LAUDE DESSARD, Huissiers de Justice associés 173 rue SAINT MARTIN 75003 PARIS

ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation de l'Opération.

(iii) toute personne qui ne souhaiterait pas ou qui ne serait pas en mesure d'autoriser la cession à SNCF des droits de propriété intellectuelle attachée à son œuvre de manière gratuite et exclusive.

### 3. DEROULEMENT DE L'OPERATION

3.1 Pour participer les candidats devront se connecter sur le site Internet :

- 
- [www.01net.com](http://www.01net.com)
  - Remplir un formulaire de participation en ligne en y indiquant les informations à fournir. Les formulaires incomplets ne seront pas pris en compte.
  - Les personnes désirant participer doivent remplir le formulaire avant le 25 juin 2010 à minuit. Toute participation enregistrée par SNCF après cet instant ne sera pas prise en compte.
- 

3.2 Un jury de présélection, composé de 15 personnes de SNCF, étudiera les formulaires remplis par les candidats en fonction de 3 critères :

- références du participant sur des développements **d'Interface de téléphonie Smartphone innovante**
- capacité du participant à mettre en œuvre la solution
- originalité de la réponse

Un maximum de 24 candidats sera sélectionné à ce stade du jeu et prévenus par email et téléphone.

Les participants sélectionnés à ce stade auront du 01 juillet 2010 au 23 septembre 2010 minuit pour développer à leur choix des interfaces compatibles avec les 6 systèmes d'exploitation suivants suivants sur le Smartphone de leur choix.

- Android
- Nokia AVI
- Microsoft Mobile 7
- Apple Iphone
- RIM
- Palm Pre

Ils devront remettre au plus tard le 23 septembre 2010 à minuit:

1. le fichier exécutable de leur développement
2. une vidéo présentant l'ergonomie imaginée
3. un descriptif du concept qu'ils auront développé
4. Une liste présentant le poids de chacune de leur page

à l'adresse Internet ;

**concourssmartphone<at>tgvlab.com et déposer sur un serveur FTP**

OU

par courrier postal à l'adresse suivante :

Jeu-concours **«Smartphone SNCF : imaginer les outils de demain pour les chefs de bord»**

Département Stratégie de SNCF – Voyages  
CNIT 1,BP 440 2 PLACE DE LA DÉFENSE  
92053 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

Si un de ces éléments manque, le projet ne sera pas pris en compte.

Le développement des différentes interfaces (déposées conformément à ce qui est prévu ci-dessus) sera évalué de la manière suivante :

- Les internautes se rendant sur le Site Internet [www.01net.com](http://www.01net.com) pourront voter en faveur de la solution qu'ils trouvent la plus pertinente et ce du 25 Septembre au 30 Septembre 2010 inclus.
- Pendant cette même période, un jury constitué de 15 personnes de SNCF se réunira pour évaluer les solutions au regard des critères suivants :
  1. Faisabilité du scénario de relation clients en demande d'information à bord des trains envisagés
  2. Efficacité du scénario de relation clients en demande d'information à bord des trains envisagés
  3. Originalité de l'ergonomie proposée

La note finale permettant de sélectionner les candidats restants sera composée à 50% du résultat des votes des internautes et à 50% de la sélection du jury constitué de 15 personnes de SNCF.

A l'issue de cette sélection 7 finalistes au maximum seront sélectionnés (1 finaliste par plateforme de Smartphone et 1 finaliste coup de cœur du jury qui aura effectué un développement sur l'un des 6 systèmes d'exploitation).

Du 15/10/2010 au 15/11/2010 les 7 interfaces développées par les finalistes seront testées par des clients et agents commerciaux des trains librement choisie par SNCF qui exprimeront les points forts et points faibles du dialogue client en demande d'information, des types d'informations proposées et de l'interface testée.

A l'issue du test par des agents commerciaux des trains un jury constitué de 15 personnes de SNCF se réunira pour départager les participants restants.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Efficacité et ergonomie d'accès à l'information pour les chefs de bord
- Convivialité, qualité et utilité de l'information proposée
- Impact des interfaces sur la relation entre le client et le chef de bord dans les trains

#### **4. DESIGNATION DES GAGNANTS**

4.1 Le jury composé de 15 personnes de SNCF sélectionnera les candidats.

**Le jury déterminera le classement des gagnants de la première à la septième place suivant les critères précisés ci-dessus.**

4.2 Avant la remise de son lot, chaque gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et justifier de son identité.

4.3 Du seul fait de l'acceptation de son lot, chaque Participant gagnant autorise expressément SNCF à utiliser ses nom, prénom, image, vidéo de l'interface réalisée, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans le cadre de tout message/manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le Site et les autres sites de SNCF, en France et à l'étranger, pendant une durée de un (1) an, sans que cette utilisation sans lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

## **5. LES LOTS**

5.1 Les lots mis en jeu sont décrits ci-dessous

Pour les sept finalistes un voyage d'étude pour deux personnes dans la Silicon Valley pour rencontrer les entreprises prédominantes qui font l'internet mobile aujourd'hui et leurs équipes de développeurs.

Ce voyage comprend un planning de rencontre avec des entreprises de la Silicon Valley, le trajet d'avion Aller et Retour Classe Economie, l'hôtel (2 à 3 étoiles). La nourriture ou d'autres extras restant à la charge des participants. La valeur globale de ce voyage d'étude étant de 50 000€ (soit une valeur approximative par personne de 3 571€).

5.1 Les gagnants seront informés de leur gain par courrier électronique à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation. Ils recevront leurs lots, dans un délai de 4 semaines après que le dernier jury ait statué, à l'adresse que les participants auront indiquée sur le formulaire.

5.2 Les prix non réclamés ne seront pas remis en jeu.

## **6. LIMITATION DE RESPONSABILITE**

6.1 La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

6.2 En conséquence, SNCF ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- ▣ du contenu des services consultés sur le Site (quel site Internet ?) et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur les sites de SNCF et de 01net.com ;
- ▣ de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- ▣ de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- ▣ de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- ▣ de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- ▣ des problèmes d'acheminement ; - du fonctionnement de tout logiciel ;
- ▣ des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;

- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

6.3 Il est précisé que SNCF ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à leur messagerie. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à sa boîte de messagerie et la participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

## **7. CONVENTION DE PREUVE**

7.1 Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, SNCF pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par SNCF, notamment dans ses systèmes d'information.

7.2 Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par SNCF dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

## **8. CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION**

8.1 La responsabilité de SNCF ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

8.2 Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt Maître Nicolas DESSARD,, huissier de justice et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur le site 01net.com et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date de mise en ligne du nouveau règlement. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

8.3 SNCF se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

8.4 Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque

Participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

8.5 En cas de manquement de la part d'un Participant, SNCF se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

## **9. DONNEES NOMINATIVES**

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa dernière version, les participants au jeu disposent d'un droit d'information, d'accès, de rectification, de suppression, ainsi qu'un droit d'opposition en cas de motif légitime sur les données personnelles qui le concernent. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier, ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité à l'adresse suivante :

Jeu dénommé «**Smartphone SNCF : imaginer les outils de demain pour les chefs de bord**»

Département Stratégie de SNCF – Voyage, CNIT 1,BP 440 2 PLACE DE LA DÉFENSE 92053  
PARIS LA DÉFENSE CEDEX

Les participants autorisent le groupe SNCF à utiliser les informations nominatives recueillies sur chacun d'entre eux, pour proposer ses produits et ceux de ses partenaires.

## **10 PROPRIETE INTELLECTUELLE**

SNCF est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux interfaces soumises par les Participants ou aux concepts ergonomiques développés dans le cadre du Jeu-concours.

Le titulaire garantit à SNCF la jouissance paisible des droits qui lui sont cédés contre tous troubles, revendications ou évictions quelconque. Il garantit notamment SNCF contre toute action en contrefaçon de tiers.

Dans l'hypothèse où une interface ou un concept ergonomique pourrait être considéré comme une œuvre susceptible d'être protégée sur le fondement du droit d'auteur, l'ensemble des droits patrimoniaux attachés à cette œuvre sont cédés, à titre gratuit, à SNCF qui en devient propriétaire.

Le candidat ne pourra donc en aucun cas se retourner vers SNCF si les concepts ergonomiques développés se retrouvent en toute ou partie dans les interfaces développés ultérieurement au jeu-concours par SNCF.

SNCF ne prend et ne prendra aucun engagement contractuel avec aucun des participants sur les suites données à ce jeu-concours.

## **11. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION**

11.1 Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

11.2 Toute interprétation du présent règlement ainsi que les cas non prévus seront tranchés souverainement par SNCF.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou obligation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référer.

## 12. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

12.1 Le Règlement complet est déposé chez Maître Nicolas DESSARD, huissier de justice, 173, rue Saint Martin 75003 PARIS ainsi que les réponses exactes aux questions attendues dans le cadre du formulaire.

12.2 Il est possible de consulter et d'imprimer le Règlement sur le site de 01net : <http://01net.com>

12.3 Le règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courrier à (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe de moins de 20g,) :

Jeu-concours dénommé «**Smartphone SNCF : imaginer les outils de demain pour les chefs de bord**»

Département Stratégie de SNCF – Voyage CNIT 1,BP 440 2 PLACE DE LA DÉFENSE 92053  
PARIS LA DÉFENSE CEDEX

12.4 Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu-concours.

## 13. REMBOURSEMENT DES FRAIS DES PARTICIPANTS

13.1 Les frais Internet de participation au jeu-concours seront remboursés sur simple demande sur une base forfaitaire de [0,23] euros TTC (correspondant à [6] minutes de connexion Internet en tarification locale, temps moyen estimé pour participer au jeu-concours) accompagnée d'un RIB et d'un justificatif de France Telecom ou d'un fournisseur d'accès (autre que la souscription d'un forfait illimité), au plus tard 30 jours après la date de clôture de l'opération, cachet de la poste faisant foi.

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont pas remboursés. Il est également rappelé que toute connexion s'effectuant sur une base forfaitaire (câble, ADSL...) sans limitation de durée, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu-concours et par enveloppe (même nom, même adresse) est acceptée.

13.2 Il sera aussi procédé au remboursement des frais postaux, au tarif lent en vigueur, lorsque les participants auront répondu par courrier postal au jeu-concours, sur simple demande écrite de leur part, étant précisé qu'une seule demande de remboursement par Participant sera acceptée.

Les demandes seront adressées par écrit à l'adresse suivante :

**«Smartphone SNCF : imaginer les outils de demain pour les chefs de bord»**

Département Stratégie de SNCF – Voyage, CNIT 1, BP 440 2 PLACE DE LA DÉFENSE 92053  
PARIS LA DÉFENSE CEDEX 1, BP 440 2 place de la défense 92053 PARIS La Défense Cedex